

## [Un récidiviste de violation du confinement condamné à deux mois de détention... à domicile](#)

Par Le Figaro avec AFP Publié 31 mars 2020 à 22:16

Un récidiviste de la violation du confinement a été condamné mardi à Grenoble à deux mois de détention à domicile sous bracelet électronique, nouveau type de **peine qui s'appliquera « après la fin du confinement »**, a-t-on appris du parquet.

Ce jeune homme d'à peine 20 ans a été jugé en comparution immédiate pour avoir enfreint, à quatre reprises, les règles du confinement décidé pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, entrée en vigueur il y a deux semaines. Il a écopé de deux mois de détention à domicile sous surveillance d'un bracelet électronique pour ce délit créé par la loi d'urgence sanitaire, dont la condamnation peut aller jusqu'à six mois d'emprisonnement et 3.750 euros d'amende.

### **Première condamnation à Grenoble**

**« Il sera en quelque sorte confiné après le confinement »**, a résumé à l'AFP le procureur de la République à Grenoble, Éric Vaillant. Si ce contrevenant était « à nouveau contrôlé malgré son passage devant le tribunal aujourd'hui, il sera à nouveau poursuivi et le parquet demandera de l'emprisonnement ferme avec placement en détention », a-t-il précisé. C'est la première fois que le tribunal judiciaire de Grenoble condamne une personne pour le délit de violation réitérée du confinement, et la première fois, également, qu'il utilise la peine de détention à domicile, mesure qui fait partie de [la réforme des peines entrée en vigueur le 24 mars](#), le même jour que l'état d'urgence sanitaire.

À Paris, un homme de 22 ans a été condamné mardi à 105 heures de travaux d'intérêt général (TIG) après avoir été placé en garde à vue à son sixième contrôle pour non-respect du confinement.

Pour un 1<sup>er</sup> avril... Mais, somme toute, un exemple face à Ubu !

### **Votez - Faut-il majorer les contraventions des contrevenants afin de mieux faire respecter le confinement ? (2085 réponses)**

Oui (1538 réponses)

73.7%

Non (548 votants)

26.3%

lepoint.fr 1<sup>er</sup> avril 2020 9 h

### LA QUESTION DU JOUR

#### **Le confinement a-t-il des bons côtés pour vous ?**

Oui

63.64%

Non

36.36%

107284 votants

lefigaro.fr 1<sup>er</sup> avril 9 h 45

On comprend mieux le succès du confinement au point que certains « bénéficiaires » souhaitent son renforcement : et si on leur présente l'addition ?

## [La cote de popularité d'Emmanuel Macron connaît une forte hausse en pleine crise](#)

46 % des Français jugent positivement l'action du chef de l'État, soit une hausse de 13 points en un mois. Un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis février 2018.

Par **Pierre Lepelletier** 1<sup>er</sup> avril 2020 7 h 45 [...]

## [PROFESSEUR RAOULT DE BERGERAC](#)



FLORIAN BRUCKER Ajoutée le 28 mars 2020

Parodie de la tirade des "Non merci !" de Cyrano de Bergerac

Réalisation remarquable (synchronisation, incrustation...) !

## [La stratégie qui divise le nombre de morts par 20](#)

Par Sophie Coignard lepoint.fr 1<sup>er</sup> avril 2020

**À Bercy, une récente note interne évalue les bénéfices du confinement. Elle est confirmée par un article du *Imperial College de Londres*.**

Il n'y a pas que le Conseil scientifique pour inspirer les décisions de l'exécutif. Les travaux d'un Britannique de 51 ans jouent un rôle essentiel dans les options retenues par le gouvernement pour lutter contre le coronavirus. Dans une note posée sur le bureau de Bruno Le Maire il y a quelques jours, et que nous avons pu consulter, rédigée par l'épidémiologiste Neil Ferguson, l'homme qui a convaincu Boris Johnson de changer de stratégie face à la pandémie. Cette modélisation évoque trois scénarios. Le premier, dans lequel aucune mesure n'est prise pour contrer la propagation du virus, prévoit entre 300 000 et 500 000 morts sur le territoire national. Effroyable !

Le deuxième, dans lequel sont prises des mesures dites « d'atténuation » (isolation des malades, des foyers concernés, confinement des personnes âgées de plus de 70 ans ou à la santé fragile), ralentit la progression de l'épidémie et accompagne l'immunisation progressive de la population, mais à un rythme trop faible, qui dépasse très largement la disponibilité des lits de réanimation. Il permet de diviser par deux seulement le nombre des victimes. Inacceptable.

Le troisième, dit de « suppression » (distanciation sociale généralisée, isolation des malades et des foyers concernés, fermetures des écoles), proche de celui que connaît la France, permet de diviser par 20 environ le nombre de morts. Le pic apparaît après 3 semaines de confinement, mais l'immunisation insuffisante de la population exige, **faute de vaccin**, la mise en œuvre de tests à grande échelle avant la reprise d'une activité normale.

**Un décès évité toutes les 8 minutes !**

Lundi soir, l'*Imperial College de Londres*, auquel appartient Neil Ferguson, a publié un article qui évalue l'impact des mesures sanitaires « non pharmaceutiques » prises dans onze pays européens. Il estime qu'en France, le confinement a d'ores et déjà permis d'épargner 2 500 personnes. Citant cette étude lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, hier, le ministre de la Santé Olivier Véran a souligné que **« toutes les 8 minutes, nous sauvons une vie en restant chez nous ».**

Un encouragement à ne pas relâcher l'effort. Mais ce que la note de Bercy ne décrit pas, c'est le scénario de sortie du confinement, une grande inconnue qui commence à occuper les esprits...

Le prototype des affirmations « gratuites » qui néglige notamment les décès à plus ou moins long terme induits par les mesures prises et surtout qui se garde d'évaluer un coût par année de vie gagnée !

[Essai Discovery et protocole Raoult. Comparaisons et urgence de traitement pour les patients actuels !](#)

par [delepine \(son site\)](#) mercredi 1er avril 2020

### [La délicate préparation de la sortie du confinement](#)

Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2020 – Le Conseil scientifique mis en place pour guider l'exécutif dans sa réponse face à l'épidémie de Covid-19 prépare déjà depuis plusieurs jours et de plus en plus activement la **sortie du confinement, même s'il n'est pas envisagé avant plusieurs semaines**. Il s'agit d'un sujet particulièrement complexe.

#### **Attendre la baisse du nombre d'hospitalisations**

La première question qui préoccupe tant l'ensemble des Français que les professionnels de santé et les experts concerne la date de cette sortie. On le sait, les annonces successives des politiques successives n'offrent aucune certitude. En tout état de cause, on ne peut envisager un assouplissement progressif des mesures strictes de distanciation sociale que « *lorsqu'on sera dans la pente descendante du nombre d'hospitalisations* » remarque Yves Coppieters, épidémiologiste à l'École de santé publique de l'Université libre de Bruxelles, cité par le *Journal du Dimanche*. Par ailleurs, **pour chaque pays, l'appréciation du niveau de diminution à atteindre pour envisager un allègement des mesures** dépend de ses capacités hospitalières et de réanimation.

#### **Connaître les caractéristiques de la réponse immunologique**

La constatation d'une diminution des nouvelles admissions hospitalières n'est qu'une première étape. En effet, **le confinement strict choisi par la majorité des pays retarde le développement d'une immunité collective, faisant du déconfinement une période à risque d'explosion des nouvelles contaminations**. Aussi, est-il indispensable de préparer un déconfinement progressif. L'outil indispensable pour organiser la fin du confinement est le dépistage et plus certainement la recherche sérologique des anticorps. On le sait, de nombreux tests sont à l'étude et certains ont déjà été évalués cliniquement [...]. « *Nous espérons les expérimenter de manière solide dans les prochains jours à prochaines semaines* » a détaillé le ministre de la Santé Olivier Véran la semaine dernière. Différents obstacles possibles doivent cependant être pris en considération. D'abord, on ignore avec précision les mécanismes des réponses immunitaires face à SARS-CoV-2 ; ils sont l'objet d'études d'équipes du monde en entier et notamment de l'Institut Pasteur. « *Une cohorte de personnes présentant une infection documentée devrait être surveillée afin de déterminer le délai de séroconversion et de préciser les caractéristiques de la réponse immunologique humaine au virus* », insiste l'Office parlementaire et d'évaluation des choix scientifiques et techniques (OPECST) dans une note publiée le 27 mars.

#### **Éviter la pénurie de tests**

Par ailleurs à l'instar de ce qui prévaut aujourd'hui pour les tests de dépistage par PCR, la question du nombre de tests sérologiques disponibles sera posée de manière cruciale, d'autant plus que dans ce domaine encore, la demande est extrêmement forte sur l'ensemble de la planète. Déjà, les entreprises françaises concernées ont commencé à se préparer à des productions importantes. « *Il va falloir se positionner pour sécuriser un certain nombre de tests une fois qu'ils auront été validés. C'est tout ce qu'on est en train de faire actuellement* » insiste l'épidémiologiste Arnaud Fontanet sur RTL. La stratégie de dépistage doit en effet

concerner la plus large part de la population possible, même si dans un premier temps les professionnels de santé et les personnes à risques seront probablement les premiers concernés. L'OPECST suggère : « *Les personnes suspectées d'être exposées, en particulier les professionnels de santé, doivent être testées, car des titres élevés d'anticorps signifient probablement qu'elles ne risquent plus de contracter ou de propager la maladie et peuvent de ce fait être affectées ou réaffectées dans des zones à haut risque. Il est également important d'évaluer la part de la population générale exposée au virus, pour mieux prédire l'impact d'une deuxième vague épidémique. Ces tests pourraient être réalisés sur les dons de sang prélevés par l'EFS* ».

### **Traçage : sujet à risque**

Le test est un outil indispensable, mais qui doit être couplé à des stratégies précises de déconfinement. Sur ce point, les questions sont également nombreuses. **Faut-il envisager que les personnes "immunisées" puissent prioritairement sortir du confinement, ce qui permettrait d'espérer une relance partielle de l'économie ?** C'est la piste étudiée par des épidémiologistes allemands et britanniques, qui s'intéressent à la possibilité de délivrer des « *passesports d'immunité* ». « *Ceux qui sont immunisés pourraient se voir délivrer une sorte de carte de « vaccination » qui leur permettrait par exemple de se soustraire aux restrictions de leur activité* » explique Gerard Krause, épidémiologiste allemand, cité par le *Guardian*. Le recours aux outils de traçage et de géolocalisation qui ont fait le succès de la stratégie déployée par la Corée du Sud est également à l'étude. L'utilisation de ces dispositifs doit permettre de faciliter l'isolement des personnes malades ; cependant, on le sait, la Commission nationale informatique et liberté a déjà mis en garde contre tout risque de dérive quant à l'utilisation des données personnelles.

### **Pas de retour à une vie normale avant six mois**

En tout état de cause, **tous les spécialistes s'accordent pour affirmer que le déconfinement devra être progressif, avec une réouverture par étape des établissements et une autorisation au fur et à mesure des rassemblements.** « *L'exemple de la Chine montre qu'il faudra un déconfinement progressif* », note ainsi Christophe d'Enfert de l'Institut Pasteur, interrogé par RTL. **Les experts britanniques évaluent pour leur part qu'un retour total à la normale ne peut être envisagé avant une période de six mois, marquée par deux à trois mois de confinement strict, puis un temps similaire de déconfinement progressif,** couplant à la fois des mesures de restriction pour les personnes malades et à risque et des levées partielles des interdictions des situations à risque.

Aurélié Haroche Copyright © <http://www.jim.fr>

**Si le déconfinement est subordonné à un seuil d'anticorps (arbitraire !), ceux qui n'ayant pas été exposés, entre autres, du fait du confinement risquent de rester confinés particulièrement longtemps : autant dire que cette mesure ubuesque risque de durer particulièrement longtemps.**

### **Létalité du Covid-19, un problème de fraction**

1<sup>er</sup> avril 2020

Le taux de létalité du Covid-19 n'a cessé de varier depuis le début de l'épidémie en Chine. Comme pour toutes les maladies infectieuses émergentes potentiellement létales, les premières estimations ont atteint des sommets avec des taux de 15 % dans les petites séries initiales qui ne comptaient que quelques dizaines de patients au plus. Par la suite, au fur et à mesure que les cas se multipliaient et faisaient l'objet de publications itératives, les valeurs ont chuté de manière quelque peu chaotique,

passant de 14,3 % à 11,0 %, puis à 2,3 % et 3,4 % en Chine, selon les sources. Après que les frontières de ce pays ont été franchies en février 2020, le taux de létalité a chuté drastiquement et temporairement à 0,4 % pour fluctuer à nouveau par la suite jusqu'à une estimation de l'OMS qui l'a fixé à 3,4 %, selon des critères qui n'ont rien d'un *gold standard*.

### **Les explications ne manquent pas**

Rien de bien surprenant à tout cela, comme le souligne opportunément une lettre à l'éditeur publiée le 27 mars en ligne dans le *Lancet*. De fait, nombreux sont les facteurs à interférer avec le calcul du véritable taux de létalité du Covid-19 : le virus est un nouveau venu, mais le pronostic ne dépend pas que de sa virulence. En effet, le risque de décès est également conditionné par les ressources et les capacités des systèmes de santé, en termes notamment d'unités de soins intensifs (USI), de lits d'hospitalisation, de soignants, d'accès aux soins : autant de facteurs dont les effets sanitaires sont en outre modulés par le degré de préparation aux tempêtes épidémiques.

Aux facteurs précédents, vient s'ajouter la gestion de la crise sanitaire qui a largement varié d'un pays à l'autre en fonction de ses ressources et de son régime politique, des capacités à tracer les contacts et à contenir l'épidémie grâce à des mesures de quarantaine, d'isolement des cas infectés ou suspects et de confinement de toute une population appliquées avec plus ou moins de rigueur. La détection précoce de l'infection par le recours massif aux tests de dépistage par RT-PCR est également déterminante dans l'estimation du taux de létalité.

**Le cas de Singapour est exemplaire : au 25 mars 2020, 631 décès et un taux de létalité de 0,3 %...** au prix d'une gestion rigoureuse de la crise sanitaire combinant à l'extrême la plupart des mesures précédentes : un modèle qui ne saurait s'appliquer à tous les pays, tant s'en faut...

Le taux de létalité peut également augmenter brutalement et localement devant une arrivée massive de patients infectés qui vont saturer les USI et les lits hospitaliers d'autant plus facilement que les systèmes de santé concernés sont restreints ou pris au dépourvu : un scénario qui s'est déroulé dans la plupart des pays à l'heure actuelle et dans un passé récent.

### **Le dénominateur au cœur du problème**

Le plus grand défi auquel est confrontée l'estimation précise du taux de létalité n'en reste pas moins le chiffre qui figure au dénominateur. **Celui du numérateur est moins problématique, encore qu'il puisse varier d'un pays à l'autre pour des raisons politiques.** Le (vrai) problème du dénominateur est : qui sont les patients infectés susceptibles d'y figurer ? Tout dépend de la définition de l'infection : formes sévères uniquement ? Formes peu symptomatiques, légères ou asymptomatiques révélées par la recherche précoce de la maladie dans la population la plus vaste qui soit ? Formes guéries de plus en plus nombreuses ? De la sorte, les valeurs figurant au dénominateur peuvent varier d'un facteur dix, voire plus, dans un sens ou dans l'autre. **En Europe, les taux de létalité du Covid-19 varient de 0,5 % en Allemagne à près de 10 % en Italie** : cette différence pourrait tenir en partie à une gestion bien différente de la crise sanitaire avec un impact lourd sur le dénominateur. Dans ces conditions, il semble illusoire d'accéder dans l'immédiat au vrai taux de létalité de la maladie qui se cache parmi une multitude de facteurs de confusion.

### **Le *Diamond Princess* : un cas d'école...**

Une estimation relativement réaliste peut être obtenue à partir de l'expérience du *Diamond Princess*, navire de croisière, immobilisé entre le 20 janvier et le 29 février 2020 pour motif de quarantaine au large des côtes japonaises. Devant la

découverte d'un cas de Covid-19, les autorités japonaises se sont opposées à l'accostage du bateau, de sorte que les 3 711 passagers et membres d'équipage ont été confinés pendant cinq semaines : une situation quasi expérimentale de groupe fermé au sein duquel 705 participants ont été testés positifs au SARS-CoV-2 par RT-PCR devant l'apparition de symptômes évocateurs. 7 décès sont survenus, ce qui conduit à un taux de létalité de 0,99 %.

Les passagers à bord du *Diamond Princess* ne sont pas vraiment représentatifs de la population générale, dans la mesure où il s'agissait de sujets souvent âgés et favorisés. Dans des populations plus jeunes, le taux de létalité pourrait être encore plus faible ce qui reste à vérifier si l'on prend en compte d'autres facteurs que l'âge, par exemple le contexte socio-économique.

Certes la grande contagiosité du SARS-Cov-2 joue en sa faveur, mais **in fine les taux de létalité du Covid-19 semblent bien inférieurs à ceux du SARS de 2003 (9,5 %) et du MERS (*Middle East respiratory syndrome*) de 2013 (34,4 %), tout en étant bien supérieurs à ceux de la grippe traditionnelle (0,1 %)**. Les chiffres définitifs seront connus avec plus de précision en termes de mortalité... à la fin de la pandémie, mais **tout prête à penser qu'ils seront voisins de 1 %**, ce qui est énorme à l'échelle de la population mondiale désormais menacée dans sa totalité. À cet égard, **il semble évident que la mortalité variera énormément d'un pays à l'autre en fonction des ressources et des capacités des systèmes de santé**. Les calculs devront tenir compte d'un facteur géographique qui affectera autant le numérateur que le dénominateur du taux de létalité.

Dr Peter Stratford Copyright © <http://www.jim.fr>

#### **RÉFÉRENCE**

Rajgor DD et coll. : The many estimates of the COVID-19 case fatality rate. *Lancet Infect Dis.*, 2020 : publication avancée en ligne 27 mars. doi.org/10.1016/S1473-3099(20)30244-9.

#### **Dehors, masque impératif pour tout le monde !**

PUBLIÉ LE 31/03/2020 lequotidiendumedecin.fr

Si le Covid19 est très contagieux (proche de 3), si le Covid19 se propage essentiellement par les gouttelettes de la respiration et n'est pas atmosphérique, si le nombre de virus inspirés dans les poumons est déterminant pour l'intensité de la réaction immunitaire (asymptomatique, état grippal, forme grave), on comprend la nécessité du confinement respiratoire des soignants par le masque.

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on n'explique pas cette nécessité à la population : impératif de porter un masque dehors. Ou si pas de masque, de porter un foulard bien plié qui absorbera, disons, 90 % des gouttelettes (chiffre qui devrait être évalué!).

La question du seuil de la charge virale inhalée semble essentielle : disons que le seuil est à 1 million de virus par inspiration pour déclencher une virose pernicieuse. Si le nombre de virus est réduit à 100 000, l'immunité à alors le temps de connaître l'antigène sans être submergée, et sans avoir besoin de surréagir par une hyperinflammation des poumons.

**Donc, le premier confinement anti-contagion devrait être le masque ou au moins le foulard lors de toute sortie, et ça devrait être expliqué massivement.** Au lieu de quoi : silence ! lavage des mains ! [sous-jacent psychanalysé : "on s'en lave les mains"]

Dr Jean Sarfati. Psychiatre, Aix-en-Provence (13)

## **Impact of HPV vaccine hesitancy on cervical cancer in Japan: a modelling study**

Open Access Published: February 10, 2020

DOI: [https://doi.org/10.1016/S2468-2667\(20\)30010-4](https://doi.org/10.1016/S2468-2667(20)30010-4)

Modélisation, extrapolation, supputations... hors confinement !

## **Coronavirus : une dizaine de plaintes déposées contre l'exécutif à Paris**

Par Le Figaro avec Reuters Publié 31 mars 2020 à 10 h 48

Le procureur de la République de Paris Remy Heitz a indiqué mardi avoir reçu « *presque une dizaine* » de plaintes pour « *mise en danger de la vie d'autrui* » ou « *non-assistance à personne en danger* » visant le gouvernement français et sa gestion de l'épidémie de coronavirus en cours. [...]

## **Défaillance de l'État Macron : les responsables seront jugés.**

**31 MARS 2020**     **RÉGIS DE CASTELNAU**

L'in vraisemblable démonstration de gabegie, d'incompétence et d'amateurisme donnée par Emmanuel Macron et l'appareil d'État qu'il devrait diriger en dit long sur la responsabilité de ceux qui ont organisé son arrivée au pouvoir par effraction en 2017.

De cela aussi il faudra faire les comptes. Mais pour l'instant il s'agit d'affronter dans les moins mauvaises conditions le défi de la catastrophe sanitaire. Incontestablement le peuple français a trouvé des ressources en son sein pour que ceux qui sont indispensables soient malgré les risques à leur poste. « Nous sommes en guerre » nous a martelé celui qui se prend pour Clémenceau et joue les présidents thaumaturges, on lui répondra qu'à la guerre, on juge les généraux incompétents et parfois on les fusille. Et cela, présidents, ministres, fonctionnaires le savent bien, et manifestement appréhendent l'heure des comptes. Ils savent l'état déplorable du système hospitalier français dont ils sont les principaux responsables, le scandale des masques, des tests, la pénurie de matériel, les mensonges, le criminel premier tour des municipales, les invites macroniennes à aller au théâtre, etc., etc. N'en jetez plus ! Malgré cela, Emmanuel Macron qui se croit toujours au cours de théâtre joue « le père de la Nation » et délègue Édouard Philippe au colmatage, qui ose proclamer : « *Je ne laisserai personne dire qu'il y a eu du retard sur la prise de décision s'agissant du confinement* ». Eh bien, Monsieur le Premier ministre, on ne va pas gêner ! Et ajouter qu'il y a eu du retard en tout et que vous n'avez pas été capables tous tant que vous êtes de faire ne serait-ce que convenablement votre **devoir**. Et voilà qu'aujourd'hui, pour essayer d'éviter les responsabilités, ils inventent la fable grossière « de la crise imprévisible ». Quiconque a suivi d'un peu près la crise déclenchée en Chine savait ce qui nous attendait. Beaucoup d'experts le disaient, et l'OMS avait très tôt lancé l'alerte. Depuis les précédentes épidémies de coronavirus, tous les dirigeants auraient dû savoir et prévoir ce qui nous attendait. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs en 2010, la France possédait le premier stock de masques du monde, dispersé ensuite par Hollande et sa bande (merci à lui). Jérôme Salomon, l'actuel directeur général de la santé, avait remis un rapport à Macron candidat en 2017 dans lequel il indiquait que la France n'était pas prête pour encaisser une pandémie. Cela n'a pas empêché celui-ci, accompagné du même Salomon, de poursuivre la mise en œuvre de la destruction du système de santé français, en réprimant féroce ceux qui s'y opposaient. Imprévisible la crise ? Alors que raconte Agnès Buzyn dans ses aveux ? Quand elle dit qu'elle savait tout à

partir du 10 janvier, qu'elle a prévenu le président, le Premier ministre et le directeur de la santé ? Alors qu'elle mentait aux Français en leur disant qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter ?

Et voilà qu'aujourd'hui, pour essayer d'éviter les responsabilités ils inventent la fable grossière « de la crise imprévisible ».

Comme tout ceci est passablement inconsistant, les pays de l'UE et les États-Unis, cousins en néolibéralisme austéritaire et craignant la colère de leurs peuples, cherchent fébrilement un bouc émissaire. Ce sera la Chine.

Les Chinois sont fourbes, et par conséquent ils ont menti, ils nous ont tout caché, c'est donc à cause d'eux que ce qui nous arrive était imprévisible. Il n'y a aucune illusion à se faire sur la Chine et sur sa capacité à défendre ses intérêts de nation. Y compris en faisant comme nous, c'est-à-dire en utilisant la propagande. Le problème c'est que ces accusations racontent à peu près le contraire de ce qui s'est passé en réalité : l'OMS et la communauté scientifique ont eux-mêmes reconnus que les Chinois avaient joué le jeu de la transparence. Alors on fait courir des bruits ridicules par exemple celui de la livraison de 45 000 urnes funéraires à Wuhan (11 millions d'habitants), capitale du Hubei (55 millions d'habitants). Les petits propagandistes malins font une soustraction 45 000 urnes moins les 3300 morts dus Covid reconnus, reste 41 700 morts cachés ! En oubliant bien sûr de préciser que même si cette information était vérifiée (ce qu'elle n'est pas) elle n'établirait pas la réalité d'un mensonge de masse. En effet, pendant l'épidémie la vie et la mort continuent. Et des humains continuent à mourir de mort naturelle. Mais chez ceux qui gobent cette propagande, personne ne s'est interrogé sur le nombre de « morts normaux » qu'ont connus cette région et sa capitale pendant les trois mois du confinement strict empêchant les rites funéraires, très importants pour les Chinois. Le taux de mortalité en Chine est à peu près équivalent à celui de la France, soit 0,9 % par an. Ce qui fait environ 123 000 morts « normaux » pendant les trois mois pour la région et environ toujours 30 000 pour Wuhan. Alors, que l'on distribue des urnes à la fin du confinement, cela ne raconte pas grand-chose d'autre. Même s'il est tout à fait possible que les autorités chinoises aient préféré minorer leur chiffre, cela n'empêche pas que, dès le début du mois de janvier, on avait le spectacle assez sidérant de l'importance des mesures qu'elles avaient prises. Si cela n'était pas un signe... Il faut être sérieux ! Et bien sûr parmi les relayeurs de fausses nouvelles, personne ne s'interroge sur le fait qu'en France on ment aussi sur le bilan puisque les morts en EHPAD et chez eux ne sont pas comptabilisés ! Les mêmes ignorent ou font semblant qu'en France il y a près de 700 000 « morts normales » par an ce qui fait environ 2000 par jour...

On ajoute aussi à cette triste opération de communication, une lettre signée de six anciens ministres de la santé qui nous disent que le gouvernement a été formidable ! Probablement une façon pour eux aussi de tenter de se dédouaner, car l'affaiblissement méthodique de notre système de santé que nous payons si cher, ils en ont été les exécutants dociles depuis 30 ans. Ils seraient bien avisés de tous de raser les murs. Nous sommes en guerre, paraît-il ! Ces politiciens font irrésistiblement penser [aux officiers d'état-major de Bazaine qui avaient](#) approuvé sa capitulation-trahison livrant la place de Metz aux Prussiens le 28 octobre 1870 pour laquelle il fut condamné à mort.

Ce ne sera pas le cas d'Emmanuel Macron, de ses ministres et de ses hauts fonctionnaires, mais cette opération de diversion étant considérée pour ce qu'elle est, il est important de rappeler que ces gens-là seront jugés. Et les autres opérations de diversion comme les commissions parlementaires présidées par



Richard Ferrand (!) n'y changeront rien. [Nous avons déjà dit dans ces colonnes](#) que le nombre d'infractions pénales qu'il était possible de reprocher à ces décideurs publics défaillants constituait un florilège. Le juge pénal français en sera saisi et c'est inéluctable. Pas pour des raisons politiques, mais pour des raisons judiciaires et techniques.

[L'article 2 du code de procédure pénale](#) précise qui a intérêt pour agir et se constituer partie civile : « *L'action civile en réparation du dommage causé par un crime, un délit ou une contravention appartient à tous ceux qui ont personnellement souffert du dommage directement causé par l'infraction.* » C'est-à-dire, que les familles et les ayants droit des personnes décédées, ceux qui garderont des séquelles physiques de la pandémie, mais aussi les victimes économiques pourront déposer le moment venu des plaintes « simples » entre les mains du procureur de la République de tous les tribunaux judiciaires français. Il existe déjà des plates-formes numériques qui fournissent les modèles qui rassemblent les plaignants. On peut légitimement craindre que les parquets qui ont été si actifs dans la répression du mouvement social des gilets jaunes, si zélés dans le refus de poursuivre les violences policières et les infractions commises par des membres de l'entourage du président, poursuivent dans la même voie de soutien sans barguigner de l'État Macron. Qu'à cela ne tienne, si ces parquets restent sans réagir pendant trois mois ou classent sans suite, les plaignants récupéreront leur pouvoir d'initiative et pourront déposer des plaintes avec constitution de partie civile. La nomination de juges d'instruction (juges du siège théoriquement indépendants et impartiaux) sera obligatoire. Les instructions pourront se dérouler dans un cadre contradictoire et dans le respect des règles du code de procédure pénale. Il n'est pas temps de dire si tous les gens dont nous parlons seront condamnés, mais en tout cas ils seront jugés. Face à une telle tragédie, la colère sera immense et face à des milliers de plaintes pénales venant de toute la France, il faudra rappeler fermement aux corps des magistrats, au nom de qui ils doivent rendre justice.

### [Le coronavirus sert-il à justifier certaines dérives autoritaires ?](#)

Les régimes d'exception et les pratiques de surveillance digitale intrusives se multiplient à travers le monde, au nom de la santé des citoyens

Par **Laure Mandeville** Publié 31 mars 2020 à 20 h 59

Allons-nous assister à une épidémie d'autoritarisme, dans la foulée de la pandémie de Covid-19? La question n'est pas sans pertinence alors que les régimes d'exception et les pratiques de surveillance digitale intrusives se multiplient à travers le monde, au nom de la santé des citoyens. La crainte grandit qu'hommes forts et gouvernements autoritaires ne profitent de la situation exceptionnelle créée par la pandémie pour écraser les contre-pouvoirs et rogner sur les libertés ; bref, que des mesures d'exception s'installent en nouvelles normes de la vie politique et sociale.

« *Avec le temps, les décrets d'urgence imprègnent les structures légales et se normalisent, il est facile de construire des pouvoirs d'urgence, il est très difficile de les déconstruire* », confie au *New York Times* Douglas Rutzen, président d'un centre de droit, qui suit les législations votées pendant la pandémie.

[À lire aussi : Thierry Wolton : « Vaincre le coronavirus sans rogner sur la liberté à long terme, le défi des démocraties »](#)

Dans des pays connus pour la faiblesse de leurs systèmes de contre-pouvoirs ou les penchants autoritaires de leurs dirigeants, l'inquiétude est forte chez les défenseurs des droits de l'homme et les partis d'opposition, même si les populations, mues par la peur et en demande de protection, plébiscitent les mesures exceptionnelles. Des

Philippines à la Jordanie en passant par la Thaïlande, le Chili ou la Bolivie, les Parlements votent des pouvoirs exceptionnels aux gouvernements, qui suspendent les élections, envoient l'armée quadriller les centres-villes ou menacent de s'en prendre aux médias si ces derniers se révèlent trop critiques. C'est l'effet d'aubaine du virus !

En Europe, c'est la Hongrie qui est à nouveau sur la sellette, le Parlement hongrois ayant voté, lundi, les pleins pouvoirs au Premier ministre Viktor Orbán pour une durée indéterminée, à sa demande. ONG et médias d'opposition affirment que l'atemporalité du régime d'état d'urgence pourrait *de facto* ouvrir la route à la mise en place d'une forme de dictature.

*« Les craintes sont compréhensibles, il n'y a pas de justification convaincante à ce régime d'exception sans limite dans le temps, si ce n'est la volonté d'Orbán de ne pas avoir à revenir devant le Parlement si la crise dure. Mais en conclure hâtivement qu'il instaure une dictature, c'est faux ! En tout cas, ce n'est qu'une conjecture. Pour l'instant, son effort semble bien destiné à lutter contre le virus »*, tempère une source diplomatique européenne, soulignant que le Premier ministre a précisé que le Parlement resterait en activité et qu'il reviendrait soit au gouvernement, soit aux députés, de décider de mettre fin à l'état d'urgence.

### **Big Brothers publics et privés**

Vu la faiblesse de la réponse de l'UE face à la crise du coronavirus, la critique pour péché d'autoritarisme risque de devenir d'autant plus malaisée que les populations jugeront sans doute des mérites de leurs dirigeants selon des critères d'efficacité, quand viendra l'heure des « comptes ». De plus, les frontières semblent se brouiller partiellement entre régimes autoritaires et démocraties, avec le recours généralisé à l'état d'urgence et au gouvernement par décrets. C'est dans le domaine de l'utilisation des données privées et de la géolocalisation des personnes pour identifier les foyers épidémiques que la zone grise entre « autoritaires » et « libéraux » semble subrepticement gagner du terrain.

Suivant la Chine sur ce terrain miné de la surveillance d'État, la Corée du Sud et Singapour ont notamment utilisé des logiciels espions qui ont été largement loués malgré les questions éthiques qu'ils posent. En Israël, le *Shin Beth* (la sécurité intérieure) a été autorisé à retrouver les citoyens potentiellement malades à l'aide d'une base de données de téléphones portables ordinairement utilisée dans la lutte antiterroriste. Ceux qui bravent l'interdiction de confinement sont passibles de six mois de prison... Même les Britanniques, d'ordinaire si tatillons sur les libertés, espèrent mettre en place une application qui alertera les utilisateurs en contact avec un individu infecté. Des pratiques impensables avant la pandémie, et supposées être provisoires. Bref, « *Big Brothers* » publics et privés semblent brusquement oints du sceau de la légitimité face au virus à abattre. Le grand danger serait qu'ils s'y habituent, et nous avec.